

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021****REUNION PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 janvier 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. André DENIS qui nous rejoindra en vidéoconférence.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- A priori tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- Je ne vois pas tout le monde mais je n'ai pas d'absence.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Astrid BASTIN, en retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité vous ont été envoyés par email avant le début de la séance.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Je vous rappelle également qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 2 dossiers.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Je donne la parole à Madame la deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**

**Document 20-21/146 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PTB pour le District de Huy – Arrondissement de Huy, appelé à siéger en remplacement de Monsieur Luc NAVET, démissionnaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/146).

Nous allons donc procéder, par voie de tirage au sort, à la désignation d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Huy, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle du Collège provincial et nous allons tirer les noms : Anne THANS-DEBRUGE, Rafik RASSAA, Marc DELREZ, Julien VANDEBURIE, Serge CAPPA, Mustafa BAGCI, Luc LEJEUNE.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

\*\*\*\*\*

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à M. Luc LEJEUNE qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Huy.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux. Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie ce jour sous la présidence de Rafik RASSAA et à laquelle assistait Anne THANS-DEBRUGE, Marc DELREZ, Julien VANDEBURIE, Serge CAPPA, Mustafa BAGCI, et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Huy afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Luc NAVET, démissionnaire.

Suite aux désistements successifs de Mmes Déborah PAQUOT et Eva MEEUS, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> suppléantes de la liste PTB du district de Huy à laquelle appartenait M. Luc NAVET signifié au Président par courrier du 11 janvier 2021, M. Grégory PIRON né le 24 mai 1978 et domicilié rue Octave Philippot, 5 à 4570 MARCHIN est devenu 1er suppléant en ordre utile de la liste PTB du District de Huy, à laquelle appartenait Monsieur Luc NAVET.

Par courrier daté du 13 janvier dernier, M. Grégory PIRON notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial jusqu'au terme de la présente législature.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Marchin, datée du 19 janvier 2021, que M. PIRON réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, les articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Grégory PIRON à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Monsieur Grégory PIRON, issu du District de Huy, en remplacement de Monsieur Luc NAVET, démissionnaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vais à présent inviter Monsieur Grégory PIRON, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Monsieur PIRON.

M. PIRON (par vidéoconférence).- Vous m'entendez ? Bonjour à toutes et tous. Merci. « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial jusqu'au terme de la présente législature.

Je vous souhaite, cher collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Je vous informe que Monsieur PIRON sera membre de la première Commission, en remplacement de Monsieur Luc NAVET.

**VI.- Motion du Conseil provincial****Document 20-21/156 : Motion du Conseil provincial de Liège en soutien aux travailleurs de FedEx/TNT et à leurs familles.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/156).

Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, cette demande a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 28 janvier, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Le projet de motion vous est transmis par email. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la présentation de cette motion. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Voici donc une lecture exhaustive de cette motion, brève mais qui va à l'essentiel.

C'est une proposition de motion donc qui propose d'apporter le soutien du Conseil provincial de Liège aux travailleurs de FedEx /TNT et à leurs familles.

Considérant l'annonce de l'entreprise américaine FedEx de procéder au licenciement de 671 personnes et de modifier 861 contrats de travail ;

Considérant le contexte économique et social particulièrement difficile ;

Considérant l'impact que cette décision pourrait provoquer pour l'emploi en province de Liège, tant au niveau des emplois directs qu'au niveau des emplois indirects ;

Considérant les investissements publics importants consentis, notamment par la Province de Liège, pour le développement de l'aéroport et par conséquent de l'emploi local ;

Considérant l'attractivité des activités de fret au départ de l'aéroport de Liège ;

En conséquence, en sa séance du jeudi 28 janvier 2021, le Conseil provincial de Liège,

S'étonne de cette annonce subite de licenciements et de modifications de contrats de travail massifs ;

Soutient les travailleurs et leurs familles, dans leur combat pour leur emploi actuel ;

Demande à la direction de FedEx/TNT de revenir sur sa décision ;

Encourage les pouvoirs politiques, à tous les niveaux, à se positionner contre l'intention affichée de licencier et à faire pression sur la direction de cette société pour qu'elle revienne sur cette annonce en démontrant les avantages liés à l'activité au départ de Liège et à l'ensemble des efforts publics consentis, passés, présents et futurs ;

Charge le Collège provincial d'envoyer cette motion à la direction de FedEx/TNT, à la direction de Liège Airport, au Gouvernement wallon ainsi qu'aux 24 communes de l'arrondissement de Liège.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – D'abord, positivement, je voudrais souligner pour une fois que le Collège provincial et que le Groupe PTB se soit télescopé dans

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

l'envoi respectifs de motions. Elles sont assez similaires et je m'en réjouis. Je veux, au nom de mon groupe, apporter évidemment mon soutien à la motion qui est donc présentée aujourd'hui, je veux quand même souligner deux petits points qui ne sont pas repris dans la version définitive. Un premier point c'est les bénéfiques que réalisent FedEx aujourd'hui. On trouve important de souligner cet aspect-là des choses parce que ce qui rend les choses insupportables c'est qu'une entreprise bénéficiaire puisse licencier, en tout cas s'apprête à licencier autant de personnes. J'invite vraiment tous les groupes politiques à soutenir au niveau fédéral pour le coup, des propositions de loi qui aboutirait à l'interdiction, c'est ce qu'on demande depuis des années, l'interdiction de licencier pour une entreprise bénéficiaire.

Deuxième point que je veux souligner, dans notre motion, on appelait aussi à soutenir les délégations syndicales qui se battent aujourd'hui avec les travailleurs pour faire reculer la direction. Je me doute que dans une motion plus consensuelle certains groupes, le soutien au syndicat peut poser un certain nombre de problème à certains groupes plus à droite mais nous on trouvait cela important parce que le combat va être long, il n'est pas encore fini et qu'ils auront besoin d'un soutien politique pour faire reculer la direction de TNT/FedEX.

M. LE PRESIDENT. – Merci Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons donc au vote sur l'urgence.

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité.

La notion d'urgence ayant été décrétée :

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

**VII.- Questions d'actualité**

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

**Document 20-21/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.**

**Document 20-21/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.**

**Document 20-21/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la revue provincial "Notre Province".**

**Document 20-21/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la situation des étudiants en période covid-19 et la difficulté à trouver un stage.**

M. LE PRESIDENT. – Point 4 de l'ordre du jour actualisé. Vous avez reçu, par email, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Pour la première question référencée 20-21/A07, je donne la parole à M. Yves DERWAHL. Vous avez la parole pour la lecture de votre question.

M. DERWAHL, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député-Président, chers Collègues.

L'Accord de Coopération qui liait la Province de Liège et la Communauté germanophone expirant en 2018, a été prolongé pour deux années consécutives, jusque fin 2020.

En matière de bail, on parlerait d'une « tacite reconduction ». Nous sommes maintenant en janvier 2021 et le temps presse, vu que la prolongation de l'accord a touché à sa fin le mois dernier.

Interpellé à ce sujet par les soins de mes homologues SCHROBILTGEN et OSSEMANN lors de l'avant-dernier Conseil provincial, vous avez indiqué qu'une rencontre entre vous et le Ministre-président de la Communauté germanophone serait programmée pour le 10 novembre 2020.

Or, l'ordre du jour de notre Conseil d'aujourd'hui ne mentionne pas de nouvel accord sur lequel le Conseil provincial pourrait s'exprimer. Je pars donc du principe qu'un accord n'a pas encore été trouvé.

Je tiens à rappeler l'importance de cet accord pour la population germanophone de notre province, dont seulement environ 1/5 des recettes provinciales récoltées à travers le précompte immobilier n'est réinvesti dans les diverses institutions, associations, etc. des neuf communes de langue allemande.

Mes questions sont donc simples : où est-ce qu'on en est dans les négociations et où est-

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

ce que ça coince ?

Et finalement, ne pensez-vous pas que les quatre conseillers germanophones de notre assemblée pourraient apporter une plus-value pour mener à bien la mission de conclure un nouvel accord de coopération ?

Pourquoi est-ce que je pose cette question ? Dans le passé, la Conférence des Bourgmestres des neuf communes de langue allemande a été associée aux négociations, tout comme les Conseillers provinciaux élus directement dans le district électoral d'Eupen.

Or, ces dernières années, les Conseillers provinciaux germanophones n'ont malheureusement plus été invités aux négociations.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question référencée 20-21/A08, je donne la parole à Monsieur Michel NEUMANN.

M. NEUMANN, Conseiller provincial (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Depuis 2004, le Gouvernement de la Communauté germanophone et le Collège provincial de Liège ont réaffirmé à plusieurs reprises leur confiance mutuelle et le lien particulier qui les unit en signant un Accord de Coopération.

Il est maintenant temps pour la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres de signer un nouvel accord. Parallèlement, un accord concernant la zone de secours 6 doit également être trouvé.

Seit 2004 haben die Regierung der Deutschsprachigen Gemeinschaft und das Lütticher Provinzkollegium ihr gegenseitiges Vertrauen durch die Unterzeichnung eines Zusammenarbeitsabkommens in den letzten Jahren immer wieder neu bekräftigt.

Nun ist es an der Zeit, dass die Deutschsprachige Gemeinschaft, die Provinz Lüttich und die Bürgermeisterkonferenz ein neues Abkommen vereinbaren. Zudem steht auch noch das Abkommen bezüglich der Hilfeleistungszone 6 aus.

L'ancien Accord de Coopération, qui a expiré fin 2020, prévoyait un transfert de la Province vers la Communauté germanophone pour environ 1,2 million € par an. La Province de Liège envisage à présent de réduire ce montant déjà très modeste de 410.000 € supplémentaires, au motif que cette somme servira à financer une partie des subventions pour la zone de secours 6.

Das erstgenannte Abkommen, welches Ende 2020 abgelaufen ist, umfasste jährlich knapp 1,2 Millionen Euro. Nun sieht die Provinz Lüttich vor, diesen doch schon sehr bescheidenen Betrag noch um 410.000,- € zu kürzen mit der Begründung, dass mit diesem Betrag ein Teil der Zuwendungen für die Hilfeleistungszone finanziert werden soll.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Bien sûr, nous saluons le financement provincial de la zone de secours 6, et nous pensons qu'il est très important et également juste que cette zone reçoive le même soutien que les cinq autres zones. Cependant, nous ne comprenons pas ce principe de vases communicants. Economiser d'un côté ce qui est donné de l'autre, est-ce un soutien réel et sincère ?

L'Accord de Coopération et l'accord pour la zone 6 doivent être considérés séparément. Comme le montant de 410.000 € évoqué plus haut se trouve sous la rubrique "Supracommunalité", celui-ci devrait être utilisé pour des projets supracommunaux.

Natürlich begrüßen wir sehr die Finanzierung der Hilfeleistungszone 6 durch die Provinz und finde es sehr wichtig und auch richtig, dass dieser Zone die gleiche Unterstützung zukommt wie den anderen fünf Zonen. Für uns ist jedoch nicht nachvollziehbar, dass an einer Stelle genau der Betrag eingesetzt wird, der an einer anderen eingespart wird. Das Kooperationsabkommen und das Abkommen für die HLZ 6 müssen getrennt voneinander gesehen werden. Gerade weil dieser Betrag unter der Rubrik „Supracommunalité“ aufgeführt wird, sollten die 410.000,- € in Zukunft daher auch weiterhin für übergemeinschaftliche Projekte eingesetzt werden.

La Province de Liège est la seule des Provinces wallonnes à pouvoir se permettre la reprise prévue de 60% du financement des zones de secours, sans réduction drastique des dépenses et sans nouvelles augmentations d'impôts. Du point de vue du groupe ECOLO, il y a donc certainement une marge de manœuvre pour un accord financièrement beaucoup plus substantiel entre la Communauté germanophone et la Province, c'est-à-dire sans réduction des dotations.

Die Provinz Lüttich ist die einzige der wallonischen Provinzen, die sich die geplante 60%ige Übernahme der Finanzierung der Hilfeleistungszonen leisten kann, ohne Kürzung von Ausgaben und ohne weitere Steuererhöhungen. Aus Sicht der ECOLO-Fraktion wäre somit durchaus Luft nach oben für ein finanziell viel umfangreicheres Abkommen zwischen der DG und der Provinz, d.h. ohne gekürzte Zuwendungen.

D'où mes questions : quand pouvons-nous espérer un accord ? Jusqu'à présent, les projets soumis par la Communauté germanophone à la Province ont toujours été rejetés en référence à l'Accord de Coopération. Avec la réduction des 410.000 €, à notre avis cette référence ne peut plus être valable et ne pensez-vous pas qu'il est temps que les contributions à fixer soient également ajustées et non réduites, comme c'est le cas ici ? et ma dernière question : Y aura-t-il d'autre augmentation où réduction concernant l'accord de coopération ?

Daher nun meine Fragen: Wann können wir mit einer Vereinbarung rechnen? Die von der DG bei der Provinz eingereichten Projekte wurden bislang immer abgewiesen mit dem Verweis auf das Kooperationsabkommen. Mit der Kürzung von den 410.000,- € kann unserer Meinung nach dieser Verweis nicht mehr greifen, sind Sie nicht auch der Ansicht, dass es an der Zeit wäre, eine Anpassung der festzulegenden Beiträge vorzunehmen und nicht wie hier eine Verringerung?

Und meine letzte Frage : ist, abgesehen von den Mitteln für die Hilfeleistungszone, mit einer Aufstockung des bisher geringen Finanzrückflusses der Provinz an die DG zu rechnen? Beabsichtigt die Provinz auch noch, weitere Kürzungen auf Ebene der Gemeinden vorzusehen?

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Merci pour vos réponses et votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour les réponses du Collège provincial ces deux questions. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, mes chers Collègues.

Messieurs les Conseiller provinciaux, Monsieur NEUMANN et Monsieur DERWAHL,

Comme le rappelle très justement Monsieur NEUMANN, depuis 2004, la Province de Liège et la Communauté germanophone ont noué des collaborations très fortes qui se sont formalisées au travers de plusieurs accords de coopération successifs qui ont effectivement entraîné des transferts de la Province vers la Communauté autour de 2.253.000€ par an et non d'1,2 millions comme vous en faites mention dans votre question. Si vous voulez pour les détails, je peux vous envoyer les informations.

Au vu de l'incertitude engendrée par la reprise partielle des dotations communales aux zones de secours par la Province, le précédent accord de coopération a été prolongé et nous entamons actuellement le processus de négociation d'un nouvel accord avec les représentants de la Communauté germanophone. A cet effet, j'ai pu rencontrer le Ministre-Président, comme vous l'avez dit, au mois de novembre dernier et une réunion technique entre nos administrations s'est tenue en décembre. Je n'ai plus vous donner d'informations plus intéressantes plus tôt puisque nous avons seulement eu hier et c'est un petit aparté par rapport au texte qu'on m'a écrit ici, seulement hier pour valider le pv de cette réunion. On peut dire que nous sommes d'accord sur le contenu de ce qui s'est discuté et nous avançons dans la bonne direction.

Monsieur NEUMANN donc, malgré ce que vous semblez indiquer dans votre question, la Province de Liège n'est en aucun cas capable d'absorber le surcoût que représente la reprise partielle des dotations communales aux Zones de Secours sans réaliser des économies substantielles au sein de ses dépenses. Elle serait d'ailleurs, dès 2023, la première des 5 provinces wallonnes à devoir affecter aux Zones de Secours plus de moyens que ceux qu'elle obtient via le Fonds des provinces. Alors même que celui-ci doit, suite aux propos du Ministre Wallon des pouvoirs locaux en réponse à des questions parlementaires sur ce sujet, être affecté aux seules communes francophones du territoire provincial.

Dans cet esprit, pour pouvoir faire face aux 45M d'€ que représentent 60% des dotations communales aux 5 Zones de Secours francophones à l'horizon 2024 et 48M€ si l'on tient compte de la Zone de Secours 6, la Zone de la communauté germanophone, plus que ça, puisque je pense qu'on a abouti et vous en saurez plus au Conseil provincial du mois de mars, l'ensemble de l'Administration provinciale travaille à une réduction minimum de 15% de ses actuelles dépenses ordinaires dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Dès lors, vous comprendrez que, par mesure d'équité, le futur accord de coopération soit soumis à des économies proportionnellement équivalentes.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Par ailleurs, la sécurité civile est une matière par essence supracommunale, j'attire également votre attention sur le fait que les 410.000 € donc que vous citez dans votre question et qui étaient présents dans le précédent accord avaient été négociés politiquement pour prendre en charge des coûts liés au fonctionnement des zones de secours dans le cadre de la réforme de 2015 et des spécificités linguistiques germanophones. Il est donc tout à fait logique et cohérent que ces montants soient intégrés dans l'accord lié au financement de la zone de secours 6.

Monsieur DERWAHL, rassurez-vous, rien ne coince dans l'avancement des négociations qui s'opèrent tant avec la zone de secours 6, qu'avec les représentants de la Communauté germanophone.

A ce propos et pour faire suite à ce que je viens de dire concernant l'envoi du pv en tout cas la validation de de la réunion de décembre. Une réunion est prévue avec deux dates et Mme la Directrice générale que je viens d'interroger me dit que c'est le 8 ou le 9 février que cette réunion devrait avoir lieu, les choses avancent et je pense qu'elles avancent dans le bon sens...

Il ne vous aura toutefois pas échappé que, tant en Communauté germanophone que sur le reste du territoire provincial, il faut faire face à une crise sanitaire historique. Cette gestion est d'autant plus compliquée pour les régions transfrontalières et mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Malgré tout, nous avançons au mieux dans ces négociations.

Quant aux chiffres, permettez-moi de vous rappeler qu'en 2019 les recettes provinciales liées aux centimes provinciaux additionnels au précompte immobilier se sont élevées à 214M€, dont presque 18M€ pour le bâti des 9 communes germanophones. Cela représente donc un peu plus de 8% de ces recettes, soit un peu moins d'1/10 de nos recettes en matière de CAPI.

Je tiens à souligner qu'aucun accord équilibré ne peut résulter de l'opposition ou de la confrontation de différents modèles, ce n'est du moins pas la démarche du Collège provincial, ni l'actuelle dynamique de nos négociations.

En effet, comparer les recettes fiscales d'un bâti à des politiques et investissements menés à l'échelle du territoire provincial, qui bénéficient dès-lors à tous les habitants de notre territoire, revient à résumer arbitrairement l'ampleur des politiques provinciales qui sont menées au bénéfice de tous les citoyens du territoire provincial liégeois et, dès-lors, également au bénéfice de nos concitoyens germanophones.

Comme je vous l'expliquais, malgré la crise sanitaire, nous avançons au mieux.

La Province ayant en cette matière fait une proposition équilibrée, elle attendait le retour du Cabinet de Monsieur le Ministre-Président. Je vous dis que celui-ci a été obtenu hier. Celui-ci a été obtenu puisque le procès-verbal de la rencontre de décembre entre nos techniciens a été validé.

Les discussions en cours réunissent déjà de nombreux acteurs qui veillent, chacun dans leur rôle, à atteindre un accord équilibré.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Je ne manquerai pas d'informer plus particulièrement nos élus germanophones de l'avancement de ces négociations et donc ne manquerai pas de vous transmettre ce PV dès la fin de notre Conseil.

Enfin, tant pour l'Accord de Coopération général que pour l'accord spécifique à la zone 6, j'espère aboutir et vous les présenter au cours de ce premier semestre 2021.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Personne ne souhaite intervenir.

Pour la troisième question référencée 20-21/A09, je donne la parole à M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme moi, vous avez sûrement eu la chance de recevoir dans vos boîtes aux lettres notre trimestriel « Notre Province » du mois de décembre 2020. Celui-ci est titré: "La Province, ça ne sert à rien... de nier son utilité".

Derrière ce titre, interpellant et intrigant, et donc à mon avis plutôt réussi, de nombreuses questions se posent.

Alors que les nouveaux Conseillers provinciaux ne sont pas présentés dans le magazine, le nouveau Député permanent ainsi que le Collège s'offre une seconde page complète ! Autopromotion, bonjour.

16 personnes interrogées et 16 connaisseurs, utilisateurs satisfaits de la Province! L'échantillonnage et la représentativité d'une population, on connaît !

Parmi les exemples, choisis avec soin j'imagine, pour illustrer le caractère essentiel de notre institution et de ses services, je tiens à relever : l'organisation de fromenades, mélange de promenades et de dégustation de fromage, ainsi que la maternité de truites. Des services essentiels...

Et enfin pour couronner le tout, une ligne éditoriale à faire rougir la Pravda: La Province, ça ne sert à rien de nier son utilité ! Ceux qui oseraient ne serait-ce que penser le contraire sont des illuminés, j'imagine? Le tout financé par le contribuable provincial, au cas où il ne saurait pas quoi penser par lui-même de notre si fameuse institution!

Sur le fond du débat soulevé, je veux vous rassurer : personne ne nie l'utilité des services provinciaux. Ce qui est contesté, c'est la pertinence de cet échelon. Or, le magazine affirme sans détour que la Province "apporte incontestablement la valeur ajoutée de la structure adéquate."

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Permettez-moi d'en douter! La Province serait donc le niveau idéal pour organiser des promenades ? Drôle de conception.

Plus sérieusement, ce n'est pas en tentant de nier le débat que vous le ferez taire! Si vous tenez tant que ça à la Province, ce n'est pas publier une propagande à la limite de l'outrance qui vous sauvera. Modernisez, réformez, rationalisez, coordonnez, ouvrez les portes et les fenêtres... et l'utilité de la Province se démontrera d'elle-même. C'est loin d'être le cas actuellement. Et si un premier pas était d'ouvrir selon des modalités à déterminer en bureau provincial, ce magazine aux différents groupes politiques représentés au Conseil provincial? C'est le débat démocratique qui sauvera la Province, pas son absence comme dans ce magazine.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues,

Je vous remercie, très sincèrement, pour votre question qui va, en effet, me permettre de faire le point et de vous montrer, à toutes et tous, qu'en matière de neutralité, la communication de la Province est certainement à la pointe et pourrait, voire devrait, faire des envieux.

Les illustrations, et donc les implications, de cette neutralité, appelée chez nous « dépersonnalisation de la communication » sont en effet légion et je vais en lister certaines tout en répondant aux questions et affirmations posées dans votre question.

Ainsi, je vous remercie déjà, au nom du Collège et du département de la communication, d'avoir pris la peine de lire le dernier Notre Province et d'avoir, ainsi, pu relever le côté « réussi » du titre.

En première remarque, vous regrettez que les nouveaux conseillers provinciaux ne soient pas présentés dans le magazine, mais bien le nouveau Collège.

Je vous répondrai trois choses. Premièrement. Effectivement, les nouveaux Conseillers ne sont pas présentés. Est-ce une erreur ? Peut-être. Mais les changements de conseillers sont, vous l'admettrez, plus réguliers et sans doute moins impactant que les changements de membres du Collège. Les conseillers, tout comme les membres du Collège ont été présentés, avec photo d'ailleurs, dans le « Notre Province » consécutif aux élections et à l'installation du conseil.

Je vous renvoie au numéro de décembre 2018.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Et, Monsieur Magnery, votre courroux et votre frustration viennent sans doute de là.

Vous n'avez pas eu votre photo ! Et je vous comprends ! Un peu comme un joueur de foot qui est sélectionné pour la coupe du Monde après que Panini ait édité son album collector pour la compétition. Il aura participé au tournoi, mais, pour les fans et la postérité, c'est comme s'il n'avait pas été là à moins d'avoir inscrit plusieurs goals.

Deuxièmement. Je vais faire, pendant ma réponse, plusieurs parallèles au trimestriel édité par la Wallonie, « Vivre la Wallonie ». Wallonie au sein de laquelle votre parti est donc en majorité. Dans ce trimestriel, après les élections de juin 2019, le Gouvernement wallon était également présenté en photo. Mais pas le Parlement, l'équivalent de notre conseil. Dans ce trimestriel également, dans l'édition Hiver 2020 un article informe les Wallons du changement au sein du Gouvernement, en citant les Ministres d'ailleurs. Comme le « Notre Province ».

Troisièmement, j'aurais pu comprendre cette première remarque si la page questionnée intégrait du contenu politique.

Vous aurez lu, comme nous tous, qu'elle se limitait à énumérer nos compétences respectives, sans dire que nous les exerçons avec talent... et pourtant....

Oui, Monsieur Magnery, sur cette première remarque nous aurions dû faire mieux. Elle n'était peut-être pas utile, pas dans ce format-là, mais vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'une page informative, sans contenu politique et que les différents niveaux de pouvoirs agissent également de la sorte.

En deuxième remarque vous constatez que sur les 16 personnes interrogées, les 16 étaient des connaisseurs, utilisateurs satisfaits de la Province et vous doutiez donc de l'échantillonnage et de la représentativité.

Vous aurez lu à la page 3 qu'il n'est nullement indiqué que le numéro est un micro-trottoir et que nous cherchions à savoir ce que tous les citoyens pensaient de la Province.

Effectivement, ce sont des utilisateurs qui ont été interrogés, comme le prévoyait la ligne éditoriale de ce numéro. La seule représentativité, le seul échantillonnage recherché, fut que ces 16 utilisateurs illustrent des pans différents des politiques portées par la Province.

Il n'y avait, effectivement, aucun intérêt à prendre 16 lecteurs de la Bibliothèque des Chiroux ou 16 patients du service de la Médecine du sport.

Si vous avez, de votre côté, des difficultés à comprendre la pertinence de ce choix, c'est sans doute, certainement, et je le regrette pour vous, parce que vous n'êtes pas un utilisateur des services divers et variés proposés par la Province.

En troisième remarque, vous vous moquez des illustrations du caractère essentiel de notre institution. Ainsi, les promenades et la maternité de truites ne semblent pas bénéficier de votre soutien.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Effectivement, des sujets peut-être plus sérieux, en tous cas plus généraux et plus habituels tels que l'accueil des sans-abris, la formation du personnel de l'aide médicale urgente ou encore l'enseignement provincial auraient pu constituer le magazine à eux seuls.

Ici, la volonté était, vous l'aurez compris, ou pas, de démontrer que nous sommes tous sauf vous apparemment des utilisateurs de la Province, chacun dans nos spécificités et/ou dans nos intérêts. Intérêts auxquels la Province tente de répondre.

D'ailleurs, je suis sûre qu'après avoir lu les articles sur la fromenade et la maternité des truites, vous avez pu briller lors des conversations, certes restreintes, des repas de fêtes de fin d'année.

Cela étant dit, c'est via des exemples concrets qu'il nous semble pertinent d'illustrer l'action de la Province aux bénéfices des communes, du secteur associatif et des citoyens.

Certains, et vous n'en faites pas partie, sont heureux que la Province travaille pour leur projet de fromenade. D'autres, vous n'en faites visiblement pas partie non plus, apprécient le travail qui est le nôtre pour l'élevage des truites. Je vous demande de les respecter, de respecter leur travail, leur passion mais aussi l'intérêt qu'ils ont pu porter à ces articles.

En quatrième remarque, vous écrivez que, selon-nous, ceux qui oseraient nier l'utilité de la Province seraient des illuminés.

Il n'est pas question de nier l'utilité de la Province. Au contraire, il était question de mettre en lumière, puisque vous parlez « d'illuminés », toutes les politiques qui sont menées grâce au soutien et au travail de la Province de Liège. Nier l'utilité, non ! Défendre l'institution pour laquelle vous êtes élu, par contre, nous paraissait intéressant.

Vous continuez en rappelant que le tout est financé par le contribuable provincial, au cas où il ne saurait pas quoi penser par lui-même de notre institution.

Vous n'aimez pas le « Notre Province », nous l'avons bien compris. Sachez cependant que de nombreux citoyens reviennent positivement, eux, vers l'administration lorsqu'ils ont pris connaissance du dernier numéro, preuve de l'intérêt suscité. Les concours également, présents dans les derniers numéros avant le confinement, remportent également un franc succès. Vous devriez d'ailleurs tenter votre chance !

Vous noterez cependant que, dans ce « Notre Province », il n'est nulle part dit « comment penser ». Ce magazine est un magazine d'information du travail et des services provinciaux. Ce magazine, comme tous les autres précédemment d'ailleurs.

Vous rappelez ensuite que personne ne nie l'utilité des services provinciaux mais que ce qui est contesté, c'est la pertinence de cet échelon. Vous critiquez d'ailleurs la phrase du Notre Province indiquant que celle-ci « apporte incontestablement la valeur ajoutée de la structure adéquate ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Vous pouvez nier la pertinence de l'échelon, mais alors, soyez cohérent s'il vous plait et n'hésitez pas à présenter votre démission dudit échelon.

Soyez cohérent et ne demandez pas, comme votre Groupe l'a fait lors des derniers débats budgétaires, que la Province engage davantage. Vous parliez de psychologue à l'époque...

Dans tous les partis, on le sait, certains doutent de l'utilité de l'échelon provincial. Je pense que notre rôle d'élus provinciaux, au sein de cette institution donc, est de travailler pour prouver son utilité.

Travailler, ici, sur ses compétences, mais également, pour l'instant et avec la réforme annoncée, en lobbying auprès de nos représentants dans les différents Gouvernements et Parlements. Là où, nous en sommes tous conscients, notre avenir et celui de notre personnel se joue aussi.

Au contraire de vous, M. MAGNERY, nous restons persuadés de la pertinence de l'échelon provincial. Qui de mieux que nous, mandataires provinciaux, pour faire le lien entre les élus locaux et ce que d'aucuns appellent les technocrates de Namur ?

Elle est là la pertinence de notre niveau de pouvoir : amener cette réflexion supralocale entre l'état fédéral ou la Wallonie et les villes et communes.

Ce n'est pas ajouter une couche de lasagne, c'est mettre du liant entre celles-ci, faire que les attentes des uns correspondent aux volontés des autres.

La pertinence provinciale, c'est aussi d'agir, pour ces petites communes, là où leur territoire d'actions est trop petit pour mener, seule, un projet, une politique.

Enfin, plutôt que de nier le débat dans ce que vous appelez une « propagande outrancière », vous nous proposez de moderniser, réformer, rationaliser, coordonner et ouvrir les portes et fenêtres. Et que, par-là, l'utilité de la Province se démontrera d'elle-même.

Monsieur Magnery, sincèrement, que pensez-vous que nous faisons depuis des mois si ce n'est moderniser, réformer, rationaliser et coordonner ?

Depuis la sortie de cette DPR, nous travaillons sans relâche pour redéfinir les actions pertinentes, ces « compétences résiduelles » de notre institution comme elles sont parfois appelées par certains.

Cela ne se fait pas en une semaine, sauf à faire des effets d'annonce, ce qui serait peu responsable, lorsqu'on gère une institution de 6.000 agents.

Vous suggérez ensuite, pour répondre à cette critique, d'ouvrir les pages du magazine aux différents groupes politiques représentés au Conseil.

Vous savez, comme moi, que le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation est très clair.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Je vous lis l'extrait de l'article à ce sujet. C'est l'article L3221-3 : « §1<sup>er</sup>. Un bulletin d'information communal ou provincial, destiné à diffuser des informations d'intérêt local ou provincial, peut être édité à l'initiative du conseil communal ou provincial. [...] §2. Outre les communications des membres du collège communal ou provincial dans l'exercice de leurs fonctions, si un groupe politique a accès aux colonnes du bulletin d'information communal ou provincial [...], chaque groupe politique démocratique y a également accès dans la même proportion. »

Aucun groupe politique, fut-il de la majorité, M. Magnery, n'a « accès » aux colonnes du Notre Province. Il n'y a donc pas de raison que celui-ci soit accessible à l'opposition, comme c'est le cas, je vous le concède, dans certaines communes.

Vous noterez également, que, contrairement à l'usage dans certaines communes, les articles ne sont ni signés par le Collège, ni écrits par le Collège, ni accompagnés de la photo du Député en charge de la matière.

Tout juste le Collège, dans son entièreté et sans nommer les Députés, signe-t-il l'édito. L'édito du Collège est d'ailleurs le dernier élément faisant apparaître la mention Collège, et, peut-être, pourrions-nous envisager de confier son écriture au comité de rédaction du « Notre Province », comme c'est le cas, j'y reviens, du magazine wallon Vivre la Wallonie.

Par ailleurs, depuis le début de la législature, et à part le premier numéro consacré à la Déclaration de Politique Provinciale, à l'installation des nouveaux Collège et Conseil avec photos donc, aucun article n'a jamais fait la promotion d'un membre du Collège, aucun ! A l'exception d'un article sur notre prise de fonction à la présidence de l'Eurégio. Je vous invite à vérifier.

Une telle neutralité, cette ligne de conduite de notre Collège, est consacrée dans ce que nous appelons la « dépersonnalisation de la communication ».

Pour l'illustrer encore, je vous rappelle, par exemple, que la page Facebook de la Province ne relaie jamais les activités ou opinions des Députés. Je le dis car ce n'est pas le cas partout.

J'ajoute enfin que les communiqués de presse sont envoyés non pas par les cabinets mais par l'administration et, très régulièrement pour ne pas dire toujours, c'est le directeur du Département de la communication qui est renseigné en « contact presse ». Pas les Députés ni leurs cabinets.

Pour conclure, par ce que vous appelez une « manière plus anecdotique », vous proposez trois améliorations faciles : Numéroter les pages, utiliser des QR codes plutôt qu'un pictogramme YouTube, utiliser des hashtags plus courts

Pour votre première remarque concernant la numérotation des pages, je reviens aux remerciements que je vous adressais, vous qui avez lu ce dernier numéro.

Malheureusement, vous n'avez sans doute pas lu les numéros précédents dont les pages étaient systématiquement numérotées...

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Il y a simplement eu un oubli pour cette édition, nous le regrettons et le message est bien passé.

Vos deux dernières remarques, transformer les pictogrammes YouTube en QR code et faire des hashtags plus courts) ont bien été notées et pourraient être suivies dans les prochains numéros (moyennant les adaptations techniques adéquates pour les QR codes. Sachez cependant qu'intégrer un QR code à plusieurs articles pourrait avoir une incidence sur le visuel du magazine, c'est ce qu'il ressort d'une première analyse de notre Service Communication.

En conclusion Monsieur Magnery, vous nous avez rejoint en prêtant serment en juin 2019, une main dans la poche... déjà ce jour-là, vous témoigniez de votre scepticisme par rapport à notre institution. Depuis, vous publiez des photos en indiquant être, à tort ou à raison, mon conseiller provincial préféré.

On le sait, et vous le savez, il n'y a pas de honte à changer d'avis et j'espère que nous arriverons à vous faire prendre conscience des apports positifs de la Province, pourquoi pas en pêchant une truite ou en vous promenant entre des dégustations de fromages.

Ce « Notre Province » s'inscrivait clairement dans l'objectif de donner la parole aux citoyens, aux utilisateurs des services provinciaux pour qu'ils nous disent, grâce à leurs témoignages, comment ils vivaient la « province ». Vous admettez, au moins, je l'espère, que cette version est moins figée qu'un numéro avec des articles classiques, ce qui dans le climat actuel, ne facilitait d'ailleurs pas le travail de rédaction. Réaliser toutes ces interviews, en période COVID, ne fut pas aisé et j'en profite pour remercier le Département de la Communication pour le travail réalisé.

Enfin et parce que je n'ai pas relevé en lisant votre question mais je l'ai relevé quand vous l'avez lu il y a quelques minutes, sachez que nous nous sommes tellement modernisés que nous ne sommes plus des Députés permanents mais provinciaux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Vous avez deux minutes.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (en vidéoconférence) . – Merci M. le Président et je ne comptais pas faire long. Remercier Mme FIRQUET, Mme la Députée pour sa réponse que je trouve et ce n'est pas ironique, vraiment excellente sur le fond. La remercier aussi parce que c'est assez rare pour être souligné où parfois on tire au pistolet à eau sur elle et elle répond au bazooka et ici ça n'a pas été le cas, elle a répondu sur le fond et j'en remercie.

Je reste ouvert et je crois comme beaucoup de collègues ici au sein de l'assemblée à être convaincu de l'utilité de la Province mais c'est par votre action et sur votre bilan qu'on vous jugera.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-Président (à la tribune). – M. MAGNERY, je n'ai peut-être pas tiré au bazooka suite au message que vous avez laissé sur mon facebook en imaginant que vous étiez mon Conseiller provincial préféré.

M. LE PRESIDENT. - Pour la quatrième et dernière question référencée 20-21/A10, je donne la parole à M. Hajib EL HAJJAJI. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Après ce moment « Nutella » , je voudrais pouvoir intervenir en abordant un sujet interpellant dans le contexte actuel, cela concerne la situation éprouvante des étudiants en période COVID et plus particulièrement leur difficulté à pouvoir trouver un stage.

Chers Membres du Conseil provincial.

La crise sanitaire se prolonge et apporte son lot d'épreuves : un confinement inédit pour soi et les siens d'une durée qui s'allonge : une semaine, un mois et bientôt presque un an. Dans ces conditions, je suis particulièrement interpellé et inquiet de la situation scolaire des étudiants de notre enseignement provincial.

Parmi les multiples difficultés rapportées, celles de suivre dans la durée des cours en ligne, de pouvoir interagir avec les professeurs et les autres élèves, de résorber des retards ou des matières incomprises ou encore de garder le moral et la motivation pour réussir son année.

Pour réussir cette dernière, une des conditions obligatoires est de pouvoir trouver, réaliser et réussir ses stages car pour certaines formations, le stage en milieu professionnel fait partie intégrante du processus de qualification et de certification. Or, des propos même des étudiants en ces temps de crise sanitaire, on peut lire : « Trouver un stage est devenu mission impossible ! ». Et les étudiants se trouvent démunis et démotivés. Il est urgent de pouvoir trouver des solutions.

Par ailleurs, j'ai été interpellé par ce témoignage d'une étudiante en soins infirmiers à la HEPL : « Je ne crains pas de ne pas être suffisamment formée mais les profs ne sont pas venus nous superviser aussi souvent ». Et même quand les stages existent, on peut s'interroger de certaines situations. A titre d'exemple, voici un témoignage d'une étudiante dans des services infirmiers : « Parfois, on a l'impression d'être de la main-d'œuvre gratuite, alors qu'en stage, on est censé apprendre ».

Madame la Députée provinciale en charge de l'Enseignement, pourriez-vous répondre à mes différentes questions : premièrement, sur l'état de la situation, quelle est la situation des recherches de stage pour les étudiants de notre enseignement provincial ? Avez-vous pu objectiver l'ampleur du problème ?

Deuxièmement, sur l'encadrement des stages : comment se passe l'encadrement des stages par les professeurs en ces temps confinés ?

Troisièmement, sur les stages pour les métiers de contact : comment se déroulent les

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

stages qui relèvent des « métiers de contact » ? Y a-t-il des « clients » dans les écoles ou les étudiants s'organisent-ils entre eux ? Quelles mesures de protection sont mises en place ?

Et enfin, sur les alternatives : pouvez-vous nous assurer que dans notre enseignement provincial, aucun étudiant ne rate son année parce qu'il ne trouve pas de stage ? Si c'était le cas, que met en place la Province pour mettre un terme à cette situation dont les étudiants ne sont pas responsables ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Mme la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller EL HAJJAJI, vous m'interrogez sur les recherches de stages de nos étudiants, leur encadrement par nos professeurs en ces temps confinés, le déroulement des stages relevant des « métiers de contact » et la réussite scolaire de nos étudiants.

Comme vous le soulignez dans l'introduction de votre intervention, la crise sanitaire, qui touche nos écoles depuis bientôt un an, a un impact non négligeable sur leur organisation, sur le parcours des élèves et des étudiants ainsi que sur le travail des personnels, enseignant et non enseignant. Les équipes éducatives relèvent chaque jour le défi d'organiser des cours, en présentiel et à distance, de garantir un apprentissage de qualité, de veiller à la motivation des élèves... Je ne peux que saluer et les remercier pour ceci.

L'Enseignement provincial est un enseignement qualifiant et professionnalisant, où les stages occupent une place essentielle pour l'acquisition et la consolidation des compétences de nos élèves et étudiants.

Les constats que je vais à présent dresser valent pour tous nos niveaux d'enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire, de l'enseignement de promotion sociale ou encore de l'enseignement supérieur organisé par notre Haute Ecole.

Je ne peux que confirmer que l'organisation des stages prévus au cours de cette année scolaire n'est pas facilitée par la situation sanitaire et son évolution. Même si un nombre important d'élèves ou d'étudiants ont pu réaliser un stage dans des conditions presque normales ou ont pu bénéficier d'une activité compensatoire, il faut reconnaître que d'autres éprouvent de réelles difficultés pour réaliser leur stage, faute de pouvoir trouver un lieu d'accueil ou de pouvoir bénéficier de l'encadrement de qualité qui leur est habituellement réservé.

Dois-je rappeler que des entreprises ont suspendu leurs activités, c'est le cas des professions dites « non essentielles », et que d'autres ont adapté leur organisation en adoptant le télétravail par exemple. Dans certains cas, leurs tuteurs ont directement été touchés par le COVID, devant ainsi interrompre l'accompagnement du stagiaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

La situation sur le terrain, vous vous en doutez, évolue à tout moment. Cela conduit parfois à ce que, au sein d'une même section, des élèves ont pu réaliser leur stage tandis que d'autres n'ont pas pu l'entamer ou le mener à bien complètement.

C'est donc dans ce contexte très particulier, et je n'évoquerai pas ici la gestion des stages réalisés dans les sections pédagogiques ou paramédicales, que s'effectue l'encadrement de nos élèves et étudiants stagiaires.

Dans tous les cas, nos équipes, qu'il s'agisse par exemple des chefs d'atelier, des accompagnateurs CEFA, des professeurs superviseurs ou des maîtres de formation pratique, tous veillent tout particulièrement à soutenir les élèves et étudiants dans leurs démarches et à chercher, le cas échéant, des solutions alternatives. La supervision du stage se déroule au sein de l'institution d'accueil, quand cela est possible et dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

Si ce suivi sur place n'est pas possible, alors nos équipes ont recours à d'autres moyens comme une visioconférence ou, plus simplement, à des appels téléphoniques. Nul besoin de préciser que, dans le contexte actuel, cet accompagnement, revu et réinventé, est très conséquent et nécessite des adaptations en temps réel pour faire face à l'évolution de la situation sanitaire.

Concernant les métiers de « contact », dans le domaine de la coiffure ou de l'esthétique par exemple, il n'est pas possible, à cette minute, d'organiser les stages. La formation pratique des élèves se déroule exclusivement à l'école, dans le respect strict des normes sanitaires imposées et vérifiées régulièrement par les services compétents. Ainsi, pour les deux exemples cités, nos élèves travaillent sur des mains didactiques pour l'esthétique ou sur des têtes malléables en coiffure, qu'ils peuvent aussi, si besoin, emporter à leur domicile pour poursuivre leur apprentissage.

Nous ne voulions pas faire venir des clients quand ces mêmes secteurs professionnels ne peuvent les recevoir.

J'en viens à présent à votre question relative à la prise en compte et à la valorisation des stages dans la sanction des études. Permettez-moi de rappeler que ceci relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A titre d'exemple, dans l'enseignement secondaire de plein exercice, il existe deux types de stages obligatoires : comme par exemple les stages liés à la CPU et, d'autre part, les stages soumis à une base légale spécifique, liés quant à eux à des professions dites réglementées, infirmiers par exemple.

Dans les deux cas, le certificat de qualification ne peut être délivré à l'élève qui n'a pas accompli ses stages ou qui n'a pas bénéficié d'une dispense. Lors de la première phase de l'épidémie, en avril 2020, la Ministre de l'Education, Mme Caroline Désir, avait pris un arrêté modifiant la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Elle avait, de ce fait, défini un nouveau cadre pour la certification à travers la circulaire 7560. Celle-ci prévoyait notamment que le Jury de qualification et le Conseil de classe ne pénalisent pas l'élève qui n'a pas effectué la totalité de ses stages, la situation sanitaire étant indépendante de sa volonté.

L'évolution de la situation sanitaire dans les prochaines semaines déterminera si les conditions de réalisation des stages de qualité peuvent encore être réunies. Dans le cas contraire, je serai particulièrement attentive à ce qu'un dispositif similaire à celui adopté l'année scolaire passée soit pris.

J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors d'une réunion récente organisée au niveau de notre réseau CPEONS. Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question et de l'intérêt que vous portez à l'Enseignement de la Province de Liège.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (en visioconférence). – Merci M. le Président. Merci Mme la Députée en charge de l'Enseignement de ces précisions.

J'avoue que j'espérais avoir des données chiffrées qui permettraient de pouvoir prendre en compte la situation réelle tant pour l'année passée qui s'est terminée que pour le début de cette année.

Je pense que nous pourrons aborder ce sujet-là lors de la prochaine commission pour avoir une vue d'ensemble et alors vraiment ma préoccupation c'est qu'aucun n'élève ne rate ses études parce qu'il n'a pas pu réaliser ses stages. Mais j'ai bien pris note de votre volonté de ne pas les pénaliser en ce sens. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais en tout cas, je voulais vous remercier pour les précisions apportées qui à la fois nous permettent de mieux comprendre la difficulté dans laquelle se trouve aujourd'hui le corps enseignant et croyez bien que nous avons une pensée pour eux mais aussi pour montrer aux étudiants que nous sommes attentifs aux situations qu'ils vivent pour le moment.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller.

**VIII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 20-21/147 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Association pour la Gestion du Château de Jehay » : remplacement de Monsieur Luc NAVET, ancien Conseiller provincial.**

**Document 20-21/148 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Zone de secours 4 « Vesdre – Hoëgne – Plateau » : remplacement de Monsieur Luc GILLARD,**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

**Député provincial - Président.**

**Document 20-21/149 : Représentation provinciale au sein de la Société intercommunale « Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.) » : désignations des représentants provinciaux.**

**Document 20-21/155 : Retrait partiel de la décision du Conseil provincial du 26 septembre 2019 (document 18-19/396 – résolution n°2) en ce qu'elle porte sur la désignation de Madame Nathalie FRANÇOIS, Conseillère provinciale (ECOLO) au sein de l'Assemblée générale et la proposition de désignation au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Centre d'études et de documentation sociales de la Province de Liège (CEDS) ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 20-21/148, 20-21/148, 20-21/149, 20-21/155) ont été regroupés à la demande du Bureau du Conseil.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 20-21/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire intitulé « Subsidés exceptionnels aux secteurs associatif, culturel et artistique » – Montant : 1 €.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la 1ère Commission et a soulevé un débat.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

J'invite donc le rapporteur, Mme Chantal NEVEN-JACOB, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NEVEN-JACOB Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est réunie ce mardi 26 janvier 2021 et a examiné le document 20-21/AB/01 « Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire intitulé Subsidés exceptionnels aux secteurs associatif, culturel et artistique - Montant 1 € ».

Le Conseiller, porteur de l'amendement, explique que, après lecture du budget 2021, il a été constaté que les dépenses de transfert étaient en baisse ou stationnaires et que la situation de la culture et de l'événementiel était très alarmante et que ceux-ci auraient besoin d'aide.

Le but de cet amendement est de prévoir un article budgétaire supplémentaire qu'on pourrait appeler « subside exceptionnel aux secteurs associatif, culturel et artistique » pour préparer le déconfinement post-COVID, espéré pour le dernier trimestre, période à laquelle on pourrait envisager un retour à la normale, et pour préparer cela, il faudrait un soutien public et en tout cas de la province.

Le Député-Président prend la parole pour répondre à la demande d'amendement du Conseiller. Cette demande ne constitue pas quelque chose de nouveau et la réponse est dès lors négative.

Il rappelle ce qui a déjà été fait et qui sera fait : maintien, sous les auspices et avec le concours de la Communauté française, des aides à la diffusion, pour toutes les séances de spectacles annulées dans le cadre du dispositif « Théâtre à l'Ecole » et Tournées « Arts et vie » et cela de mars à décembre, ce qui a permis aux opérateurs d'honorer en partie le cachet des artistes.

Les subsides pour les manifestations annulées ou reportées ont aussi été maintenus. Un fonds de soutien a également été créé pour faciliter la relance du secteur culturel dans le domaine de la musique, des arts vivants et des actions culturelles généralisées à travers les centres culturels.

L'urgence artistique sera de permettre à la culture de repartir à la rencontre du citoyen et à celui-ci de se la réapproprier. Le rôle des pouvoirs publics sera de faciliter cela et la Province sera là. Ces fonds de soutien sont en cours d'opérationnalisation mais il est difficile, d'une part, de manifester sa volonté d'aider un secteur en grande détresse, d'identifier les moyens et le mode opératoire, et d'autre part, de concrètement mettre cela en œuvre et l'agenda est continuellement chamboulé au gré des évolutions négatives de l'épidémie.

Le Département des Affaires Culturelles est, bien sûr, mobilisé à travers les fonds de soutien et ses agents sont autant de relais sur le terrain pour répondre aux besoins de ce secteur dès lors que celui-ci pourra s'exprimer sur le quand et le comment.

Le Conseiller, porteur de l'amendement, dit que le montant de 200.000 € prévu pour les

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

secteurs de la musique, des arts vivants et de la danse est un peu court et si le secteur reprend en septembre, la Province sera assaillie de demandes et il ne sait pas comment elle va y répondre. Le but de l'amendement était de répondre à ces demandes.

Le Député-Président précise que des associations, des clubs ou des personnes physiques introduisent déjà aujourd'hui des demandes qui sont traitées par les services provinciaux puisque, pour certaines, elles se projettent dans un temps où elles espèrent qu'on autorisera ce genre de manifestations.

Par contre, le même principe est appliqué que celui de l'année passée : les demandes récurrentes, les contrats-programmes, les aides structurelles, qui ne se concrétisent plus en actions mais qui sont là pour soutenir le secteur au travers des dépenses de fonctionnement et ce que l'on ne consomme pas, en fonction du moment où on pourra libérer, on envisagera en 2021 la même procédure que celle qu'on a utilisé en 2020.

Pour l'année 2020, on a pu mettre en œuvre « Place aux Artistes » et les trois secteurs cités font appels à projets au travers des centres culturels et des institutions reconnues. Les appels à projets sont lancés, les artistes ont la possibilité de rentrer des propositions et quand ils pourront se produire, le budget sera là.

Plus de 17 millions sont affectés dans le budget de 2021 à la sécurité civile, c'est-à-dire les pompiers, donc, on doit arriver à faire certaines économies, de réaffectation de moyens, et ce qui reste disponible sera destiné à ce secteur.

Ceux qui auront encore la possibilité de mettre quelque chose en œuvre pourront être entendus mais pour l'instant, il est difficile, même pour ceux qui ont des activités récurrentes ou permanentes au long de l'année, ne pourront travailler qu'à des formes qu'ils pourront présenter le jour où ils le pourront, mais tout cela dépend de la pandémie et des impositions et contraintes liées à l'ouverture des salles et à l'acceptation du public.

Une Conseillère fait remarquer qu'on va vers des restrictions mais il faut être réalistes par rapport à la situation, l'enveloppe n'est pas extensible.

Le Député-Président fait remarquer que les articles 501 et 515 n'ont pas été supprimés. Des dossiers affluent, des demandes sont traitées mais toutes ces formes ne peuvent exister aujourd'hui concrètement et plus on avancera dans le temps, plus il sera bon de convertir ce qui aurait pu être une aide pour une action spécifique, le développement d'un projet, a le soutien à ces associations qui sont des habituées de la Province en fonctionnement.

Dès que ce sera possible, ce fonctionnement pourra se convertir en un acte concret : un concert, une pièce de théâtre, un spectacle de rue ou autre,... Ils auront les moyens nécessaires.

Il y a aussi ceux qui sont en dehors et qui peuvent répondre au travers des fonds qu'on leur a dédicacés. On fera pour eux le même travail, c'est-à-dire que ce qui n'aura pas été engagé pourra être converti en des opérations de relance. C'est à l'aide des moyens qui sont à notre disposition et pas plus. Alors, créer un article pour y mettre 1€ symbolique, ce n'est rien d'autre que de copier ce qui existe déjà.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Le Président de séance complète ce que la Conseillère a dit antérieurement : ça se passe dans les autres Commissions aussi, ce qui n'a pas affecté en 2020, sera réaffecté pour la relance mais il faut aussi que les différents secteurs puissent trouver les solutions et avoir des idées pour la relance.

On va devoir faire avec une enveloppe qui sera réduite malgré tout et on va devoir faire des actions au maximum. La Culture, comme tous les secteurs, a besoin d'aide. Le fait de dire de mettre 1€ symbolique, le symbole c'est plutôt dans l'action qu'on va essayer de le voir.

Le Conseiller, porteur de l'amendement, prend acte de ce que la Province va convertir les demandes qui ne se sont pas concrétisées pour la relance et voit cela positivement mais négativement, il trouve que venir avec l'enveloppe budgétaire réduite de 17 millions à cause de la réforme de la Sécurité civile, c'est quelque chose qu'il ne comprend pas.

Il voit bien la contrainte, mais il trouve que la Province doit exiger des autorités supra un autre type de réforme et de financement. Ce n'est pas à la Province de venir couper dans ses propres budgets, alors que la Province est un opérateur historique de la culture.

Ce qu'il entend dire, c'est que les demandes seront moindres que les années précédentes et qu'on pourra faire une petite épargne pour que les 17 millions qu'on doit sortir, on aille les chercher dans ces économies-là. Il comprend la complexité de gérer un budget, mais il n'accepte pas ce réalisme-là.

Le Député-Président lui répond qu'il ne faut pas focaliser sur cette seule matière. Toutes les matières sont impactées, de l'Enseignement à la Santé, le Sport et toutes les autres matières que la Province a l'habitude de mettre en œuvre et c'est une contrainte.

Mais la Province ne se laisse pas dicter par la Région Wallonne sans réagir. Un débat constructif s'établit. L'Autorité supérieure demande à la Province de consacrer de plus en plus de moyens, dès maintenant aux zones de secours mais la réalité budgétaire est là et il n'y a pas de nouvelles recettes.

Il y a aussi un impact certain de la crise sur les recettes. En même temps que de devoir réaffecter des moyens aux zones de secours, en même temps en ayant moins de recettes et en ayant une activité quasi à l'arrêt, il faut arriver à trouver le juste équilibre et soutenir le secteur culturel. Nous allons certainement devoir faire des choix parce que nous n'avons pas de moyens extensibles.

Une autre Conseillère signale que ce qui leur est revenu du terrain, des acteurs culturels et des centres culturels, c'est que à chaque fois que cela a été possible dans cette période de crise, l'action provinciale a été très appréciée et très utile. Il y a une compétence et un professionnalisme à la Province qui est indispensable.

Le Député-Président remercie la Conseillère pour ses propos qui doivent d'abord aller à l'administration qui, dans la crise, entretient et maintient le lien fort.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Un Conseiller dit qu'il a les mêmes échos venant des centres culturels, que la Province et ses services a fait un maximum. Par exemple, le fait de ne pas programmer signifie qu'on doit déprogrammer et cela crée des coûts, voire des annulations à payer parfois.

Egalement, il faut penser à reprogrammer et à nouveau à annuler, ce qui, à chaque fois génère des coûts. Il n'est pas simple, pour le moment, de gérer la culture et de redémarrer des activités, avec l'espoir que ce sera en présentiel.

Le Président de séance est convaincu que, après ce qui a été dit, il n'y a personne qui pense qu'il n'y a pas lieu d'aider la culture et ce qui est prévu dans les budgets provinciaux et les intentions exprimées doit pouvoir répondre à ce souhait.

Au vote, il y a 2 voix pour l'amendement proposé par le PTB, 6 voix contre et 3 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce rapport particulièrement complet. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission (qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement) ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte n'adopte pas ledit amendement budgétaire

### **Document 20-21/AB/02 Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à la mise en place d'un plan diversité.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/02).

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en première Commission.

### **Document 20-21/AB/03 : Création d'un article budgétaire (à définir) pour la cotisation à la caisse de « sécu solidaire » des sans-papiers liégeois – Montant : 1 €.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mardi 26 janvier pour examiner le point relatif à un amendement budgétaire qui demande la création d'un article à définir pour la cotisation à la caisse de « sécu solidaire » des sans-papiers liégeois - montant de 1 €, document 20-21/AB/03.

Un Commissaire explique le but de cet amendement dans le contexte de la crise du COVID qui se prolonge.

Il explique que l'impact budgétaire est important pour les associations qui doivent acheter des masques, du gel hydroalcoolique et aider des personnes entre autre pour des soins médicaux.

Madame la Députée explique que le problème est bien connu de la Province et que le CASS répond à toute une série de demande soulevée dans l'amendement budgétaire proposé. Elle rappelle que le CASS assure un rôle d'information, de coordination, d'accueil de première nécessité, ainsi qu'une aide médicale d'urgence dans le respect du droit des migrants et ceci dans la discrétion comme ça a été le cas lors de l'accueil au Parc Astrid.

Elle annonce que le CASS vient de recevoir et va distribuer avec l'aide du relais social 5.000 masques et du gel hydroalcoolique.

En complément au travail de terrain du CASS qui est détaillé, elle propose également que l'association qui gère la caisse de « sécu solidaire » des sans-papier liégeois introduise une demande de subside au Collège.

Un Commissaire précise que certains sans-papier ont peur des représailles et sont dissuadés de se rendre au CAS. Il estime donc qu'il faut maintenir l'aide financière et demande un vote sur l'amendement budgétaire proposé.

Notre commission vous propose de refuser l'amendement par 3 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

### **Document 20-21/AB/04 : Amendement budgétaire : Impact du Covid-19 sur les populations les plus fragiles - demande d'augmentation du budget consacré au département des Affaires sociales.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/04).

À la demande de son auteur, cet amendement budgétaire est reporté au mois de février.

### **Document 20-21/150 : Désignation d'un nouveau receveur spécial pour le « Restaurant ISIL » à partir du 1er janvier 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 20-21/150).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/151 : Désignation de comptables des matières effective et suppléante pour l'IPEPS de Seraing – Orientations générale et économique.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 20-21/151).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/AB/05 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à investir dans la création d'outils de promotion du métier d'infirmier(ère) – Montant : 1 €.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Mon rapport concerne un amendement budgétaire relatif à la création d'un article budgétaire (à définir) visant à investir dans la création d'outils de promotion du métier d'infirmier(ère) – Montant : 1 €. (Document 20-21/AB/05)

L'amendement est présenté par le commissaire qu'il a déposé. Partant du constat du peu d'attractivité de la filière des études d'infirmier. Le commissaire propose entre autre de faire plus que les outils de promotion traditionnels, le Commissaire et je résume très très fort le développement de son idée, souhaite s'inspirer par exemple de la Défense au niveau fédéral et de faire un réel tapage médiatique au niveau du métier d'infirmier.

Tout d'abord, M. ANZALONE confirme les chiffres inquiétants exposés par le Commissaire, des chiffres à la baisse. Il nous informe qu'au niveau fédéral, un projet « choisis les soins » sera lancé. L'objectif de cette campagne fédérale est de revaloriser les études d'infirmier. Elle consiste en une bourse et une rémunération durant la formation.

Par contre, M. ANZALONE nuance la présence des étudiants français tel qu'elle était relevée par le Conseiller, il n'y en a pas tant que ça dans la filière: 15 % en secondaire et 6 % à la HEPL.

Ensuite, M. ANZALONE présente l'ensemble des outils de promotion de la filière d'infirmier. Il y en a beaucoup, je ne vais pas tous vous les citer, entre autres choses : de l'affichage de toutes les sortes, des bâches, des publications sur internet, des brochures, des publi-reportages, des communiqués de presse, des capsules vidéos, des passages au JT... il y a encore aujourd'hui même une opération presse.

Madame la Députée complète enfin l'intervention en disant qu'il n'y pas besoin d'une ligne budgétaire supplémentaire pour mettre en avant. Nous le faisons déjà.

Sur ces propos, un Commissaire s'interroge : doit-on se contenter de cela ? Ne peut-on pas faire plus ? Est-ce qu'on ne peut pas imaginer des manières d'être plus efficace. Plus en profondeur encore dans l'analyse. Un Commissaire demande si on a lancé une évaluation, une enquête sur l'impact de l'allongement des études du métier d'infirmier et voir si cet allongement a un impact sur les inscriptions parce qu'il ne faudrait pas remettre en cause l'allongement des études d'infirmier ?

Un autre Commissaire propose ensuite deux pistes dans la discussion, peut-être faire travailler les étudiants de la Haute Ecole sur le sujet, des jeunes parlent aux jeunes, il n'y a rien de plus efficace. Ensuite quand on sera en période hors COVID, il n'y a rien de plus efficace pour promouvoir une filière d'enseignement que la présence de faire ça de visu avec des praticiens.

Suite à ces réponses, M. ANZALONE se permet quelques remarques. D'abord l'allongement des études, il devrait être porté à un autre niveau de pouvoir, un niveau de pouvoir adéquat, notamment à l'ARES. Il peut relayer le point à ce niveau si tel est le souhait de la Commission.

Ensuite, des travaux de com peuvent être confiés à des étudiants. M. ANZALONE dit que des étudiants stagiaires sont déjà accueillis au Département Communication mais pourquoi pas

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

solliciter à nouveau leur intégration dans l'équipe pour ce sujet en particulier. Pour les présentations de visu pour le métier d'infirmier, elles sont gérées par le pôle académique Liège Luxembourg.

Un Commissaire demande alors que cette proposition de M. ANZALONE de porter la question de l'impact de l'allongement des études d'infirmier sur le recrutement soit portée jusqu'à l'ARES. Personne ne s'y oppose.

Votre 3<sup>e</sup> Commission vous propose in fine de ne pas adopter ce document 19-20/AB/05 par 4 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement) ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 20-21/AB/06 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la mise en place de solutions de garderie pour le personnel infirmier.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 20-21/AB/06).

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (de son banc) .- L'amendement a été retiré par son auteur, il n'y a pas de rapport...

M. LE PRESIDENT. - L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en troisième Commission.

**Document 20-21/152 : Marché public de services – Mode de passation et conditions du marché relatif aux services et fournitures de téléphonie fixe et communications unifiées de la Province de Liège pour une période de 5 ans.****Document 20-21/153 : Marché public de services – Adhésion à la centrale d'achat du**

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021****FOREM – Marché public de services portant sur la maintenance de la solution Cisco existante, l’acquisition de matériels et logiciels du catalogue Cisco, le recours au support sur site (support intégrateur), ainsi que les services de consultance y afférents (DMP2001162).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l’ordre du jour (documents 20-21/152, 20-21/153) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Ce lundi 25 janvier 2021, la troisième Commission a examiné les documents 20-21/152 et 20-21/153.

Après une présentation regroupée des 2 points où il est expliqué le rôle d’une centrale d’achat et précisé qu’en l’occurrence, la Province souhaite, d’une part, s’attacher à un marché pour le document 153 et d’autre part, organiser elle-même le marché pour le document 152, ce qui permettra à d’autres services publics de s’y rattacher.

Un Commissaire a donc posé la question suivante sur la téléphonie, document 152 : quelles étaient les recommandations formulées par l’Administration et y a-t-il des nouveautés proposées ?

Il lui est répondu qu’on essaie de faire évoluer le marché avec la mise à disposition d’un catalogue réactualisé, qu’on ne reste pas sur les acquis et qu’évidemment on tient compte des remarques, autant du point de vue juridique que technique.

De plus, au vu de la procédure qui est une procédure concurrentielle avec négociation, le but est d’avoir le meilleur au meilleur prix.

En conclusion, bien que ces deux dossiers aient été présentés regroupés, il y a eu un vote séparé qui a adopté les 2 points à l’unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. En ce qui concerne le document 20-21/153, celui-ci n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est à l’unanimité que votre troisième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 20-21/154 : Subsidés d'équipement touristique – Modifications d'affectations et/ou prolongations de délais de justification jusqu'en 2022 pour certaines subventions portant sur les années 2003 à 2011, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 20-21/155).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciant SOHET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Votre cinquième Commission s'est réunie hier pour examiner le point relatif aux subsidés d'équipement touristique – Modifications d'affectations et/ou prolongations de délais de justification jusqu'en 2022 pour certaines subventions portant sur les années 2003 à 2011, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, document 20-21/154.

Les 19 demandes concernées émanent pour l'essentiel de nos sites touristiques para provinciaux et de quelques tiers bénéficiaires des crédits d'équipements touristiques.

Il est proposé de laisser un délai de 4 ans maximum, à compter de la décision du Conseil, pour finaliser les projets et justifier l'utilisation des subsidés perçus.

Il est évident que si l'organisme rencontrait un souci, il pourra contacter les Services provinciaux.

Cette nouvelle procédure permettra une meilleure transparence.

Après un exposé très complet et très bien fait du Directeur de la FTPL, un Commissaire a salué l'initiative et l'importance de ces décisions. Il a toutefois regretté que cela n'ait pas été fait plus tôt.

Le Député a répondu qu'il avait découvert cette problématique en prenant ses fonctions

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

et qu'il avait chargé immédiatement l'administration d'y apporter une solution.

La Commission a adopté le rapport par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020**

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 février 2021 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h10.

**XI.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- Je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Le vote sur chaque document se fera via l'application ZOOM que nous utilisons actuellement pour la visio-conférence. Vous n'aurez donc pas besoin de quitter celle-ci pour voter.

Quand il vous sera proposé de voter dans ZOOM, je vous demanderai de cliquer sur la réponse de votre choix (OUI – NON – ABSTENTION).

J'invite les membres présents physiquement à se connecter à ZOOM via leur téléphone ou ordinateur portable. Le lien de la réunion vous est renvoyé, à l'instant, par email.

Avant de commencer, nous allons attendre que tout le monde soit bien connecté à ZOOM.